

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**

Date de convocation : 11 décembre 2024

Date d'affichage : 11 décembre 2024

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. HADJ-SAADY Yann, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques Mme CUCINIELLO Jessica, M. BERVEILLER Daniel, Mme PLISSON Annie-Claude, M MARCHAND Stéphane, Mme GANDON Nathalie, M. DUMONT Pascal, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mr MASURE Frédéric, Mme DORIZON LECOCQ Véronique, M. BIZEBARD Thierry, Mme Sylvie DOSME, Mme BAZOGE Liliane

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE ALMEIDA José à Mme CUCINIELLO Jessica, Mme CHAPERON SOREL Isabelle à Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques

Absent(s) : M. MARTINS Pedro, Mr CANVA Andrew

Nombre de votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Mr BIZEBARD Thierry

Approbation du PV du 14 octobre 2024 : **21 voix pour**

Délibération n°24-045 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve la liste des délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire

Délibération n°24-046 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du BP 2025 de la commune

Délibération n°24-047 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables

Délibération n°24-048 Sur proposition de Monsieur Mr Yann HADJ-SAADY, Maire Adjoint au Cadre de vie, Action environnementale, Cours d'eau et Zones humides, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve la demande de subvention auprès d'Ile de France Nature dans le cadre du Plan Vert d'Île-de-France : soutien à la création et à la requalification d'espaces verts pour le 104 route de Chartres à Gometz le Châtel

Mme DOSME demande le détail des travaux.

Mr HADJ-SAADY explique les 3 axes : Débroussaillage et dégagement de la zone cible pour la désimperméabilisation et la renaturation, comblement de la piscine avec apport de terre végétale, désimperméabilisation du terrain de tennis, analyse de la nature de la surface du court et traitement spécifique si nécessaire, Démolition du chalet en bois et du barbecue attenant, Traitement de la mare pour lui redonner sa fonction écologique, Plantation sur l'ensemble du périmètre des surfaces désimperméabilisées (piscine, terrain de tennis et chalet).

Délibération n°24-049 Sur proposition de Monsieur Frédéric MASURE, conseiller municipal délégué aux sobriétés énergétiques, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer les conventions dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE CHENE 2

Mme DOSME demande à quoi correspondent les 33 000 euros dans la convention.

Mr MASURE explique que cela comprend l'achat et le fonctionnement des logiciels de mesure sur tous les sites pour 2025 et 2026.

Délibération n°24-050 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer une convention avec Enedis pour l'implantation d'un transformateur

Délibération n°24-051 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux Solidarités, Enfance et Séniors, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, adopte l'actualisation des tarifs périscolaires.

Mr BIZEBARD fait la remarque que pour les tarifs périscolaires, les augmentations sont échelonnées progressivement année par année, comme le souhaitent les élus de l'opposition. Cependant, et comme nous en avons fait la remarque lors de conseils précédents, nous nous étonnons que l'augmentation des taux de taxe foncière ne suive pas du tout la même règle : nous avons eu par exemple une forte augmentation (en 2023) suivie d'un maintien des taux (en 2024).

Mme le Maire explique que les 2 sujets ne sont pas comparables, on parle d'un coté de prestations de services

facturés au service et d'un autre côté d'un impôt. Le choix avait été fait pour la taxe foncière d'augmenter en une fois en s'engageant à ce que cette augmentation soit suffisante pour financer les projets jusqu'à la fin du mandat.

Délibération n°24-052 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux Solidarités, Enfance et Séniors, Le Conseil municipal, par 21 voix POUR, adopte l'actualisation des tarifs des prestations municipales rattachées au périscolaire

Délibération n°24-053 Sur proposition de Madame Jessica CUCINIELLO, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse, au vivre ensemble et au handicap, Le Conseil municipal, par 21 voix POUR, adopte la revalorisation des tarifs au service jeunesse

Délibération n°24-054 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux Solidarités, Enfance et Séniors, Le Conseil municipal, par 21 voix POUR, approuve les termes et la signature de la « Convention Territoriale Globale » 2024-2028 entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

Délibération n°24-055 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 21 voix POUR, approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil est clos à 21H23

Questions diverses

La séance est levée à 21H34

Le compte rendu de la séance a été affiché le 19 décembre 2024 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 16 décembre 2024

Le Maire,
Lucie SELLEM.

